

Décision

Générale

colonial

Décision n° 76-407-1930 16 octobre 1930

n° 76-407-1930 16

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 octobre 1930

Numéro JO

n° 407 du 31/10/1930

Date du numéro

31 octobre 1930

TEXTE INTÉGRAL

16 octobre 1930, M. Laloubère (Louis). sous-chef mécanicien des postes et télégraphes après 2 ans, du 20 septembre 1928, qui réunit les conditions exigées par article 6, parragraphe B de L4arrêté du 26 avril 1928, passe automatiquement à compter du 20 septembre 1930, à l'échelon après 4 ans, à la solde de 20.500 francs.